

Objectif

Remplissez ce formulaire si vous avez choisi l'une des réponses suivantes dans votre Demande RAFEO pour étudiants à temps plein 2019-2020 :

- J'habite en Ontario ET ma conjointe ou mon conjoint et moi avons habité au Canada pendant moins de 12 mois de suite;
- J'habite en Ontario ET aucun des énoncés précédents ne s'applique à moi.

En raison de la réponse que vous avez choisie, veuillez fournir les détails de vos antécédents de résidence au Canada et ceux de votre conjointe ou conjoint au cours des cinq dernières années. Des renseignements sur vos études postsecondaires à temps plein pendant cette période sont également requis.

Le Ministère utilisera ces renseignements afin de déterminer si vous répondez aux critères de résidence en Ontario aux fins du RAFEO.

Comment remplir le formulaire

Le formulaire comprend 4 sections que vous devez remplir.

Si vous et votre conjointe ou conjoint n'avez pas habité à la même adresse au cours des cinq dernières années, veuillez fournir les renseignements sur son adresse, y compris les dates auxquelles la conjointe ou le conjoint y ont habité.

Vous et votre conjointe ou conjoint devez signer le formulaire et les documents à l'appui.

Remise du formulaire

Téléversez le formulaire dûment rempli en vous connectant au site Web du RAFEO et en allant à votre demande; utilisez ensuite le bouton « Imprimer ou téléverser les documents ». Vous pouvez également retourner le formulaire sur papier selon l'une ou l'autre des situations décrites ci-dessous :

Si vous étudiez en Ontario :

Envoyez le formulaire dûment rempli et tous les documents à l'appui (le cas échéant) au bureau d'aide financière de votre école.

Si vous étudiez à l'extérieur de l'Ontario :

Envoyez le formulaire dûment rempli et tous les documents à l'appui (le cas échéant) à la Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189 Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9.

Date limite

Votre bureau d'aide financière ou le Ministère doit recevoir le formulaire et tous les documents à l'appui (le cas échéant) au plus tard 40 jours avant la fin de votre période d'études 2019-2020.

